

## LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU

### Rappel : Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU fixe les règles d'utilisation du sol sur tout le territoire, c'est-à-dire qu'il permet de définir la vocation des différentes parties du territoire et de délivrer les autorisations d'urbanisme nécessaires à certaines constructions ou travaux.

Arconsat dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 Aout 2012.

Il comprend 3 documents opposables aux autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager,...) :

- Le plan de zonage, délimitant les zones urbaines (constructibles), à urbaniser (également constructibles sous certaines conditions), agricoles ou naturelles
- Le règlement qui définit les conditions de constructibilité et d'occupation du sol pour chaque zone
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

### Pourquoi réaliser une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme ?

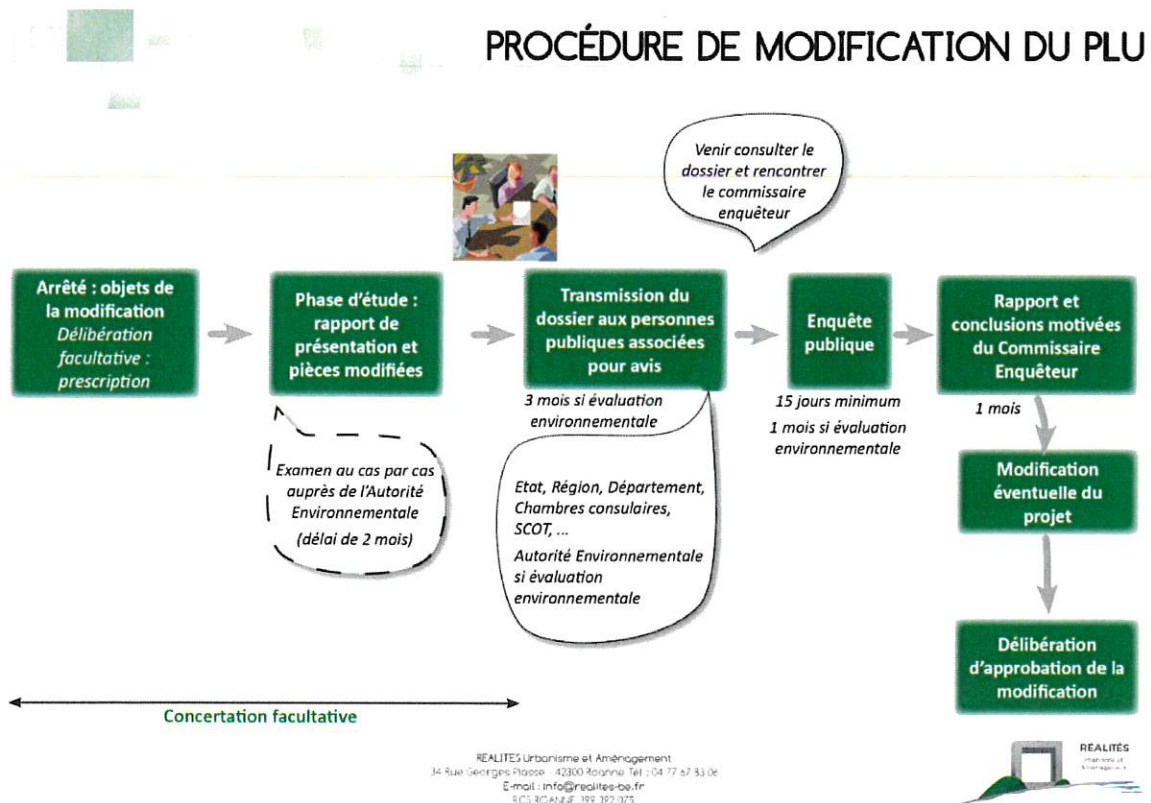
Aujourd'hui, la commune d'Arconsat doit faire évoluer à la marge son PLU, afin de permettre l'installation d'une activité touristique sur le hameau de La Croix Saint-Martin, sur la zone AUt du plan de zonage.

Aussi, par délibération en date du 27 Mai 2021 et par arrêté en date du 3 Juin 2021, une modification n°1 du PLU a été engagée.

Cette procédure vise à apporter des modifications uniquement pour prendre en compte ce projet touristique. Il ne s'agit donc pas d'une révision générale.

**Tout autre objet ne pourra pas être étudié dans le cadre de cette procédure.**

### Comment réalise-t-on une modification du PLU ?



La commission a missionné le bureau d'études REALITES pour l'accompagner dans cette démarche.

**Comment puis-je m'informer, participer ?**

Un cahier de concertation est à votre disposition en mairie pendant toute la phase d'étude. La concertation porte sur l'intérêt public, intérêt général (quel développement envisager à l'avenir sur ma commune ? Quels sont les problématiques constatées au quotidien ?....) et non les intérêts privés (demande de classement de ma parcelle,...).

Ce cahier sera accompagné des documents d'étude, au fur et à mesure de leur réalisation.